

N°
184

CFDT

1er juillet 2003

CCE
(25 et 26 juin)

Avenir de l'Afpa
Situation économique

- **infos diverses :**
  - Centre Yves Bodiguel
  - les secrétaires des syndicats AFPA poursuivis en justice !
  - temps de travail des formateurs
  - accord sur l'égalité femmes/hommes

Communiqué du CCE : Alerte !

Droit d'alerte du CCE

Annexes :

Elections CE (juin 2003)

CHS-CT : la grande pagaille !

Directeur de Publication
Pierre Confavreux

Mensuel 0,46 €. Imprimé par nos soins
N° d'inscription CPPAP : 3 162 D 73 S

Syndicat CFDT FPA
Maison des Syndicats
24, rue de Paris
93100 MONTREUIL
tel : 0 148 571 415
fax : 0 148 597 828

Journal Téléphoné 0 148 598 592
Ligne 35 H : 0 148 705 305
E mail : cfdt-afpa@wanadoo.fr
Site internet : http://cfdtafpa.online.fr

Mensuel- 0,46 € - ISSN 1165-8622

Editorial

ALERTE !

Le CCE qui s'est tenu les 24 et 25 juin a confirmé les pires craintes que nous pouvions avoir sur le devenir de l'AFPA et de son personnel.

Nous renvoyons nos lecteurs plus particulièrement aux deux derniers flashs dans lesquels nous sommes exprimés sur le « plan Fillon » qui, à notre sens, procède à un véritable démantèlement de l'AFPA.

- Dans le cadre de la future loi sur la décentralisation -oubliant d'ailleurs que celle-ci a été reportée suite à l'action du personnel de l'Education Nationale-, F. Fillon, le ministre de tutelle : abandonne totalement les responsabilités de son ministère (et de l'Etat) en matière de formation qualifiante des demandeurs d'emploi. Il accepte que le projet de loi de N. Sarkozy enlève, à chaque nouvelle rédaction, les quelques « balisages » initialement prévus. Sa « politique » se résume donc à transférer de l'argent et à laisser faire le marché ! De même, les engagements généraux du premier ministre sur la nécessaire péréquation entre régions « riches » et régions « pauvres » ne paraissent plus d'actualité,
- est incapable, dans sa lettre de « cadrage » (!…), de donner des réponses ou des propositions aux points en débat (subvention ou appel d'offre ; trésorerie de l'Association ; égalité d'accès des usagers ; dispositif des formations nationales ; patrimoine ; etc, etc …),
- refuse d'accompagner l'AFPA dans cette période transitoire. La seule aide de l'Etat annoncée est « d'alléger » les actuelles règles publiques, budgétaires et comptables ! et de tout diminuer, les structures nationales, régionales et même, comme il l'écrit très clairement, l'appareil de formation !
- pour être sûr que les difficultés se présentent le plus vite possible, il décide de transférer dès le 1er janvier 2004 la grande majorité des crédits aux préfets de région. Personne dans son administration ne sait comment cela se traduira pour les actuelles régions structurellement défici-

taires, personne ne sait comment la paie même du personnel pourra être assurée, mais tout ça ne paraît guère le gêner !

- pousse le cynisme et l'hypocrisie en affirmant qu'il ne remet en cause ni le statut national de l'Association (alors qu'il sait très bien que c'est impossible avec 22 régions AFPA qui devront devenir autonomes financièrement) ni le statut national du personnel (ce que le DG de l'AFPA, lui, s'empresse de démentir, comme nous le verrons plus loin). Puisqu'il ne peut pas le faire (dissoudre une association loi 1901) ou que ça prendrait trop de temps (dénoncer l'accord contractuel de 96), il compte arriver aux mêmes résultats en coupant les revenus, mais sans prendre le risque d'un conflit national et en laissant les responsabilités politiques et matérielles à d'autres que lui !

Les élu(e)s de ce (nouveau) CCE savaient très bien qu'ils ne pouvaient pas trop compter sur la direction générale pour proposer des solutions garantissant ce statut national de l'AFPA, le respect des règles nationales de gestion et, enfin, l'assurance de voir l'AFPA de demain se construire avec les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

Mais ce nouveaux élus ont été profondément déçus par le manque d'ambition de la DG (G. Hyvernat : « *j'essaie de proposer à l'Etat des solutions qui ne cassent pas trop* »), son visible manque de cohésion, sa volonté de s'inscrire seulement dans « *la loi de son ministre* » ou du Bureau de l'AFPA, sa totale acceptation -pour ne pas dire plus- de mise en œuvre d'une « politique de ressources humaines » uniquement basée sur la réduction des coûts. Le compte-rendu ci-après, ainsi que le communiqué du CCE, en annexe, sont particulièrement édifiants.

Bien sûr, certains continueront à se contenter d'affirmer qu'ils avaient déjà tout vu venir ! D'autres qu'il n'y a rien de nouveau. Pour sa part, la délégation CFDT a indiqué qu'elle avait, bien entendu, retrouvé dans la lettre de F. Fillon et dans les propos du président du CCE des choses connues. Mais, à chaque fois, c'est le pire scénario qui a été retenu par les tutelles gouvernementales pour ce qui les concerne et par la direction générale dans son plan d'action.

Nous enverrons, à l'issue du prochain comité central d'entreprise (9 juillet), de nouvelles informations.

Mais il est d'ores et déjà très clair que l'avenir de l'Association et de son personnel est fortement compromis.

Nous devons maintenir notre mobilisation. Continuer à rencontrer les politiques et à informer les médias. Seule une mobilisation particulièrement forte du personnel permettra d'obtenir les garanties nécessaires pour que, dans le cadre de la réforme parlementaire de décentralisation, le sort de l'AFPA et de ses salariés ne soit pas sacrifié.

Nous comptons évidemment sur l'ensemble des militant(e)s et sympathisant(e)s de la CFDT FPA pour prendre toute leur place dans l'information des salariés et l'organisation de cette mobilisation.

Montreuil, le 30 juin 2003

Non au report du CCE du 9 juillet

La délégation CFDT a particulièrement désapprouvé le projet de la direction d'annuler le CCE du 9 juillet, au cours duquel les élus doivent être informés des projets concernant les structures nationales : siège, DEAT et dispositif des itinérants. La forte insistance que nous avons développée (un peu seuls au début !…) a conduit G. Hyvernat à confirmer la convocation de ce CCE extraordinaire : « informations sur l'évolution des fonctions centrales et l'élaboration du contrat de progrès ».

Alors que le ministre demande au président de l'AFPA de lui faire des propositions sur le futur contrat de progrès pour le mois d'octobre au plus tard, la CFDT trouvait tout à fait inacceptable de vouloir repousser en septembre, voire octobre, l'instance de représentation du personnel appelée à donner son avis sur tous ces projets. Pour la CFDT, une consultation doit avoir lieu pendant l'élaboration et non pas une fois que tout est bouclé.

AVENIR DE L'AFPA

La direction cherche à éviter le débat !

La délégation CFDT s'est tout d'abord interrogée sur le déroulement de ce CCE et plus particulièrement sur ce point d'information, *le devenir de l'AFPA*. G. Hyvernat avait donné, partiellement, des informations la veille, à propos d'autres thèmes, ne permettant pas de réelles réponses. Après sa longue intervention, le lendemain matin, il restait très peu de temps pour un réel débat, sachant qu'il était absent l'après-midi.

Ce débat était d'autant plus difficile que la présentation orale comportait de multiples critiques -que nous aurions pu reprendre à notre compte d'ailleurs !- sur les nombreuses « *zones d'ombre* » de la lettre de F. Fillon (dite de cadrage !). Mais aussi de nombreuses affirmations, pistes et orientations qu'il aurait été indispensable de recevoir, au préalable, par écrit.

Ecrits d'autant plus nécessaires que le discours du DG au CCE fut très «hard», bien différent de celui officiellement tenu jusqu'alors. Voir par exemple, la « lettre du management », particulièrement rassurante (voire *mièvre ou piètre*). A croire que le DG pense que c'est aux élus de communiquer ses mauvaises nouvelles !

Nous avons également regretté l'aspect très technocratique des choses, où le facteur humain n'est guère évoqué (sauf pour parler des coûts !). La direction ne paraît même plus savoir qu'elle dirige un organisme de formation !… Elle aurait le même discours dans n'importe quelle entreprise rencontrant une difficulté avec l'un de ses clients !

Le « plan d'action » de la direction

Nous ne reprendrons pas ici les commentaires de G. Hyvernat sur ce qu'il appelle les « zones d'ombre » des orientations de F. Fillon. Nous allons résumer les «réponses» du DG sur les sujets qui le concernent directement :

- conquérir les 500 M€ transmis dorénavant aux conseils régionaux. Le DG estime qu'il faudra identifier les coûts, pour les réduire…, tout en disant que l'image de l'AFPA (chère) est fausse, d'autant plus qu'il faut tenir compte des frais (« indus » dit-il !) liés à la mission de service public et du travail que le siège fait pour la tutelle,
- rationaliser les frais de structure. Simplifier les procédures administratives,
- rentrer plus dans une logique d'offre de services, établir des relations de type contrat avec les donneurs d'ordre (« *face à eux, nous devrons nous adapter ou disparaître* »),
- définir une stratégie pour l'AFPA, avec un « *projet d'entreprise* »,
- *travailler sur l'image et le marketing* (sic),
- *« resserrer la DG qui doit perdre du poids »*, «*supprimer les baronnies, ça a assez duré*», pour donner plus de pouvoirs aux DR (avec toujours une confusion soigneusement entretenue entre les régions AFPA, les directions régionales et les directeurs régionaux !),
- faire participer des (ou les ?) DR au futur comité de direction de l'AFPA,
- répondre aux appels d'offre *(«C'est un vrai métier, que devront exercer les centres »),*
- définir une *« nouvelle politique de l'emploi et des ressources humaines*

avec de nouveaux éléments : mobilité, compétences, abaissement des coûts, équilibre économique ».

Sur ce dernier point, il confirme que cette politique devra conduire à des suppressions d'emplois (lettre de F. Fillon). Il refuse de répondre sur les informations qu'aurait données le directeur du dispositif itinérant (suppression du dispositif d'ici un an et 1/2) mais indique qu'il donnera une réponse lors du CCE du 9 juillet.

Enfin, interrogé par la délégation CFDT sur la façon dont il comptait respecter l'engagement de F. Fillon dans sa lettre de cadrage (maintien de la « *convention collective* » actuelle), il ne cherche même pas la langue de bois et se contente de dire que « *ces règles ne sont pas gravées dans le marbre* ».

Travaux pratiques ?

Certains DR, bien protégés par la direction du personnel, ont déjà commencé. Celui de Rhône-Alpes, par exemple, a décidé de modifier, au détriment des salariés, les règles nationales concernant les déplacements du personnel. Dans un courrier, reçu malheureusement le lendemain du CCE, le DRH adjoint « chargé des relations sociales », reconnaît bien volontiers que *« cela n'est pas strictement conforme à la réglementation nationale des frais de déplacement* ». Mais puisque cela est fait «*à titre provisoire et conservatoire afin de faire face aux conséquences économiques liées au gel budgétaire décidé par le ministère* », en évitant des «*ponctions sur les budgets de fonctionnement des sections de formation* », il en déduit que c'est une décision « *légitime et de bon sens, qui ne remet aucunement en cause le statut national de l'AFPA* » !

Imaginons que demain, pour faire des économies, le DG décide de reclasser ce « responsable » comme assistant de gestion (pourquoi ne pas aménager les référentiels emplois nationaux, du moment que le budget des formations n'est pas touché ?), de lui supprimer l'utilisation des voitures de service, de remettre en cause son droit à la mobilité, de le faire lui aussi voyager en seconde classe, de ne plus lui rembourser ses frais de repas durant les missions… Ce responsable continuera-t-il à proclamer que tout ça est légitime et de bon sens, et ne remet pas en cause la « *convention collective* » ?…

SITUATION ECONOMIQUE DE L'AFPA

Comptes financiers 2002

C'est sans doute une bonne surprise pour la direction : le résultat net comptable 2002 est de 15,6 M€. C'en est une moins bonne pour le personnel et les stagiaires : ce résultat est factice et s'est fait à grands coups d'économies, sur le service rendu, les emplois et les conditions de travail.

4éme trimestre 2002 : la direction debout sur la pédale de frein

Rappelez-vous : octobre 2002, la tutelle décide d'amputer l'AFPA de 2 millions d'euros. Avec les 1,9 M€ de début d'exercice et les 4 M€ de septembre, cela fait un montant total de 7,9 M€. La perte de recettes risquant de se faire sentir aussi bien sur la commande publique (7,9 M€) que sur le hors commande publique, G. Hyvernat met en place un plan d'économies sur la masse salariale (gel des recrutements) ainsi que sur les frais de gestion (annulation des colloques, report des missions,…). Il agit aussi sur la provision de congés payés en demandant aux salariés de prendre la majorité de leurs jours de congés payés et de RTT avant la fin d'année.

Du coup, la fin d'année est particulièrement difficile. Dans les établissements, les budgets d'enseignement sont drastiquement verrouillés (-3 % sur les achats de fourniture de formation), de nombreuses missions arrêtées (soit 1,4 M€

d'économies) et des perfectionnements annulés…

Des recettes en hausse et des dépenses en baisse = un résultat d'exploitation « record » !

Ce que la direction n'a pas intégré, c'est que les recettes d'exploitation ont globalement augmenté (880,9 M€ soit +5,3 % par rapport à 2001) plus vite que les dépenses (861,6 M€ soit +3,1 % par rapport à 2001). Le résultat d'exploitation est donc de 19,4 M€ ; montant encore jamais enregistré.

Normal, puisque d'une part, non seulement la commande publique a été réalisée (99,7 %), mais l'AFPA a largement dépassé les prévisions sur le hors commande publique (avec l'AGEFIPH et l'armée) et d'autre part le plan de rigueur de la direction a porté « ses fruits ».

Ainsi, quoi qu'en dise la direction, ce sont bien des gains de productivité qui ont été opérés.

Mais ceci est fait d'éléments non récurrents

Une bonne partie de ce résultat est fait d'éléments non récurrents (qui n'interviendront pas chaque année) et il faudrait le ramener à 4,1 M€ en ne prenant pas en compte les événements spécifiques de 2002.

L'indemnisation par l'Etat de la perte d'exploitation du centre de Toulouse Bordelongue liée à l'explosion de l'usine AZF, fixée à 11,4 M€, est venue compenser la provision pour perte faite l'an dernier (une des principales causes du déficit 2001).

Côté provisions, il faut signaler un ajustement sur les congés payés et RTT (7,2 M€), une couverture sur le déficit du régime de prévoyance (12,8 M€) et une dépréciation des stocks (9,2 M€).

Cette dépréciation des stocks est présentée par la direction comme une simplification des modes de gestion : toute marchandise consommable livrée est considérée comme consommée… donc plus de stock , et peut-être plus d'inventaire ?... La délégation CFDT a exprimé sa crainte que l'objectif non avoué de la direction soit de supprimer magasinage et magasinier, et de faire supporter par les formateurs une gestion des stocks en flux tendu !

Donc un résultat net comptable exceptionnel… qu'il convient de pondérer

Le résultat net comptable est donc de 15,6 M€ (contre un déficit de 10,9 M€ en 2001) que le cabinet d'expertise comptable du CCE (SYNDEX) ramène à 3,5 M€ hors éléments non récurrents.

La trésorerie représente à fin décembre la couverture de 24 jours de dépenses de fonctionnement !

Certification des comptes

Les comptes financiers 2002 ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Pour la direction, il s'agit d'une preuve du professionnalisme du personnel. Espérons que cette reconnaissance « verbale » se traduira dans les faits (et les porte monnaies).

La CFDT a rappelé à la direction combien les conditions de travail des personnels administratifs et comptables sont difficiles, pas seulement dans les comptabilités secondaires régionales mais aussi dans les établissements. Le POC (qui n'est plus un projet mais une réalité) est synonyme de contraintes et de souffrances.

Le CCE avait d'ailleurs souhaité que SYNDEX puisse se rendre dans quelques régions pour voir comment cela s'était mis en place et inscrire dans son rapport la situation réelle des régions. La direction a refusé d'inscrire cette demande dans la mission (pour rappel, c'est la direction qui paie l'expertise, et de ce fait, peut en limiter les moyens) !

2003 : le CCE lance une procédure d'alerte

Gel budgétaire acte 1

C'est malheureusement devenu une habitude, la situation économique de l'AFPA est préoccupante. Le ministère de tutelle, et Bercy en l'occurrence, avaient en début d'année opéré un gel des crédits de fonctionnement de 10 M€ [1]. Dès lors, le programme d'activités subventionné (PAS, ex-commande publique) avait été revu à la baisse : moins 1 million d'HTS, 825 stagiaires de moins à accompagner soit près de 50 000 repas. Du même coup, les effectifs avaient été revus à la baisse : -60 CDI, ce qui conduisait à 10 265 ETP au 31 décembre, par contre + 22 CDD… Le budget informatique avait été amputé de 3 M€ et le résultat prévisionnel de fin d'année était passé à - 4,5 M€ (imputé sur le report à nouveau de 2002 avec un résultat de 15,6 M€).

Gel budgétaire acte 2

A la mi-mai, la DGEFP annonce à l'AFPA que des gels supplémentaires vont être opérés : 15 M€ (« s'ajoutant » aux 10 autres M€) sur la subvention de fonctionnement (le PAS), ainsi que sur les budgets d'investissement : 14,7 M€ sur les autorisations de programme et 21,1 M€ [2] sur les crédits de paiement.

Si ces gels ont lieu, non seulement la situation économique de 2003 deviendra à très haut risque mais de graves dangers menaceront les équipements, notamment si la sécurité n'est plus assurée, faute d'investissements. La direction dit s'opposer à ces nouvelles mesures, mais a-t-elle vraiment les moyens d'infléchir les décisions du gouvernement ? Pour l'heure, cette décision n'est ni confirmée, ni contredite par les tutelles.

Risques identifiés et moyens gagés

Sur les autres financeurs, la direction a identifié des risques de non réalisation des COR à hauteur de près de 13 M€. En conséquence, les prévisions de dépenses comportent une part de moyens « gagés » : ou la région fait la recette prévue, et elle est dotée de moyens en conséquence, ou elle ne la fait pas et ses moyens sont réduits d'autant. ***Seul l'équilibre économique de chaque centre de résultat compte désormais.***

Lancement d'une procédure d'alerte

Face à toutes ces informations pour le moins inquiétantes, le CCE a voté le lancement d'une procédure d'alerte. Les élus, unanimes, veulent pousser la direction à fournir des réponses aux multiples interrogations que le personnel est en droit de se poser. Quelles conséquences de telles mesures auront-elles sur les conditions de travail et l'existence même de l'outil de travail et les emplois ? (motion en annexe).

---

[1] *Le versement mensuel de l'Etat est passé de 59,5 M€ (janvier, février et mars) à 58,4 M€ (avril, mai).*

[2] *13,6 M€ sur les reports de 2002 et 7,5 M€ sur les mesures nouvelles 2003.*

INFOS DIVERSES

Le devenir du centre Yves Bodiguel

G. Hyvernat annonce que, à la demande des tutelles, l'AFPA devrait prochainement intégrer définitivement ce centre de la région parisienne (qui était jusqu'alors un « centre associé », avec un conseil d'administration présidé par le DG de l'AFPA et comprenant les « membres fondateurs », c'est-à-dire la fédération de la métallurgie CFDT).

Un dossier plus complet sera présenté au CCE d'octobre 2003.

Le soutien du CCE aux secrétaires des syndicats

A la suite des événements de février 2002, lors des difficiles négociations sur la nouvelle réglementation concernant les frais de mission, les responsables de 4 syndicats de l'AFPA (CFDT, CGT, FO et CFTC) viennent d'être informés qu'ils font l'objet d'une poursuite pénale. Cette plainte, déposée à l'époque par des membres de la direction générale, est relancée plus d'un an après par un juge d'instruction !

Le CCE a décidé de rédiger une motion dénonçant cette démarche, et a voté à l'unanimité son soutien à la défense de ces 4 collègues.

Les 4 secrétaires n'ont pas répondu à la convocation de la police judiciaire et ont demandé à être entendus en tant que « témoins assistés », ce qui leur permettra d'avoir accès au dossier ainsi qu'à l'assistance d'un avocat.

POINTS NON TRAITES

Les élus ont été dans l'obligation de suspendre le CCE à l'issue du débat sur l'avenir de l'AFPA, pour pouvoir analyser les nouveaux éléments apportés par G. Hyvernat et les communiquer au personnel.

La consultation sur le bilan social 2002 (accompagné des rapports annuels sur l'emploi, l'égalité femmes/hommes, le temps partiel et les travailleurs handicapés) n'a donc pas pu être organisée, pas plus que celles sur la formation, Toulouse Bordelongue ou encore la situation du régime prévoyance.

Le DRH a pourtant indiqué au secrétaire du CCE qu'il refusait la demande unanime des élus de reporter ces points pour la prochaine séance du 9 juillet, qui n'est convoquée que le matin et qui aurait très bien pu se tenir toute la journée.

Bilan social (temps de travail des formateurs)

La délégation CFDT était très vivement intervenue, l'année dernière, contre « l'oubli » de la direction de rappeler que, au-delà des 2 heures de préparation de veille, il convient d'enlever, des 33 heures consacrées aux activités de production pédagogique, 2 heures -au minimum, et en moyenne annuelle- pour l'animation des équipes et la préparation des prestations pédagogiques (obligatoirement « hors disposition des stagiaires »).

La direction avait donc dû diffuser un erratum en février 2003.

Mais, pour ce nouveau projet, elle renouvelle son « oubli »...

Hors micro, elle plaide l'erreur matérielle. Décidément la théorie du lapsus révélateur est très fiable !

Rapport égalité hommes/femmes 2002

Précisons que la direction vient enfin de prendre en compte notre demande, pressante, de considérer le congé paternité comme toutes les autres absences statutaires (voir les flashs précédents). Dans ces conditions, notre conseil syndical national a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'accord « *agir pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes* ». La CFDT a également demandé que la rémunération du congé paternité soit appliquée avec effet rétroactif à la date d'application de la loi, ce que la direction ne paraît pas vouloir accepter ! A suivre…

Quant au rapport, pour vous donner une petite idée de l'utilisation par le DRH des statistiques, nous citerons un de ses commentaires : « *le congé parental est quasi exclusivement féminin… alors que le congé sabbatique, plus rarement utilisé, est majoritairement masculin* ». Surtout en 2002 ! pas un seul homme en congé parental, et un seul congé sabbatique à l'AFPA ! mais heureusement c'est un homme, sinon le congé sabbatique aurait été « *majoritairement féminin* » !… De nombreux membres de la délégation pensaient que c'était une volonté du DRH de mettre une note d'humour dans un dossier aussi décourageant quant aux constats… Le refus de la direction d'en débattre ne nous permettra pas de trancher.

Organisations syndicales CGT, CFDT, CGT-FO, SUD, CFTC de l'AFPA

Démantèlement de l'AFPA : Alerte !

Ce mercredi 25 juin 2003, le directeur général a informé le Comité Central d'Entreprise des dispositions contenues dans la lettre de cadrage du ministre du travail et des projets gouvernementaux de décentralisation de l'AFPA. Il a confirmé toutes nos inquiétudes à ce sujet. Il a insisté sur l'ampleur des bouleversements programmés : « *C'est une mutation considérable et ce sera un choc* ».

Le DG a par ailleurs souligné les « *zones d'ombre* », c'est-à-dire les risques encourus par l'AFPA et son personnel :

- Les recettes ne seront plus certaines et votées par le Parlement mais aléatoires en quantité et en délai.
- Aucune décision n'est prise concernant le type de relation entre conseils régionaux et AFPA : appel d'offre ou subvention ?
- Du fait de la déconcentration des crédits de formation aux Préfets de région dès le 1er janvier 2004 (en attendant qu'ils soient décentralisés aux conseils régionaux), les salariés ne sont plus assurés de percevoir leurs salaires dès janvier 2004.
- Les structures nationales de l'AFPA : l'engagement de l'Etat ne sera que transitoire et dégressif.
- Le patrimoine : transféré aux régions ou dévolu à l'AFPA (avec quels moyens et sous quel statut de l'AFPA ?) ?
- Des stagiaires pourront-ils suivre une formation en dehors de leur région ? Que deviennent les formations à recrutement national ?
- Hébergement-restauration : des conseils régionaux ont déjà annoncé qu'ils n'en voulaient pas.
- Que serait une AFPA nationale composée de 22 AFPA régionales devant être en équilibre financier ?

Le DG a annoncé son plan d'action, en réponse aux injonctions du ministère :

- Il faudra conquérir les 500 M€ et pour parvenir à l'équilibre financier, diminuer les coûts (fonctionnement administratif, structures centrales, frais de structure)
- L'Etat se désengageant, l'AFPA devra elle-même se doter d'une stratégie et définir un « *projet d'entreprise* »
- Les fonctions centrales devront être allégées car leurs compétences seront en grande partie déléguées aux régions AFPA
- Il faudra définir une nouvelle politique de l'emploi et des ressources humaines avec de nouveaux éléments : « *mobilité, compétences, abaissement des coûts, équilibre économique* ». Les règles nationales régissant le personnel « *ne sont pas gravées dans le marbre* ».

A la suite de ces annonces et de celles concernant les régulations budgétaires (la menace pèse toujours), le CCE a adopté une motion pour déposer un droit d'alerte**. Il a suspendu la séance afin de prendre le temps d'analyser la situation et d'en informer le personnel.**

Le projet d'éclatement du service public de formation qualifiante des adultes se confirme. Le 26 juin, tous dans l'action et tous en grève pour mettre en échec ces plans de démantèlement.

Montreuil, le 25 juin 2003

Motion du CCE

CCE des 24-25 juin 2003

Droit d'alerte

Les élus du CCE, réunis ce jour en séance plénière, jugent les explications de la direction générale insuffisantes au regard des dangers qui pèsent sur l'Afpa.

En particulier, l'annonce d'une seconde régulation budgétaire en 2003 (budget de fonctionnement et budget d'investissement), accentuent les inquiétudes des élus.

Par ailleurs, les conditions de financement de l'Afpa doivent changer fondamentalement à partir du 1er janvier 2004, avec la déconcentration aux Préfets de région de la part des crédits de l'Etat concernant la formation professionnelle.

De fait, de graves risques pèsent sur l'équilibre financier de l'Afpa et donc sur l'emploi et sur les salaires.

En conséquence, et comme prévu par l'article 423.5 du Code du travail, le Comité Central d'Entreprise de l'Afpa décide de déclencher la procédure du droit d'alerte.

Il demande à la direction de répondre aux questions suivantes :

1 - quelles seront les conséquences sur le niveau de l'emploi d'ici à janvier 2004 ?

2 - quelles sont les garanties que la rémunération du personnel sera assurée à partir du 1er janvier 2004 ?

3 - quelles seront les conséquences directes liées à la diminution des budgets liés à la sécurité (fermetures de locaux, de sections, de centres ...) ?

4 - quelles seront les conséquences sur le fonctionnement des établissements, la qualité du service rendu à l'usager et les conditions de travail du personnel ?

5 - Quel sera l'impact sur la trésorerie ? Existe-t-il des risques de cessation de paiement?

Le Comité Central d'Entreprise attend des engagements écrits de la direction générale et des tutelles assurant le volume d'emplois nécessaire aux activités de l'Afpa, ainsi que les moyens d'assurer la qualité de ses missions de service public.

Une CFDT stable !

Sur les 24 CE régionaux de l'AFPA, 20 élections se sont déroulées le 5 juin 2003.

CFDT	: 29,1 %	(+ 0,1)
CGT	: 30,7 %	(- 0,1)
FO	: 19 %	(- 2,6)
Sud	: 9,1 %	(+ 1,8)
CGC	: 7,5 %	(+ 1,3)
CFTC	: 4,6 %	(+ 0,1)
STC (Corse)	: 0,3 %	(- 0)

Une 1ère analyse

Le fait le plus marquant, parmi des résultats assez stables, est la forte baisse de FO, due vraisemblablement à la différence entre son discours national (très radical) et une réalité de terrain assez différente !…

Quant à Sud, il faut remarquer que sa légère progression s'explique par sa présence dans 6 nouvelles régions, mais qu'il baisse dans toutes les autres CE où il était présent (pratiquement moins 8 % en Ile-de-France, par exemple).

Pour la CFDT, les résultats sont donc stables, même s'ils sont contrastés :

- un très bon résultat avec le siège, où sur la base d'un gros travail de la section syndicale, la CFDT a gagné plus de 16 points et, pour la première fois, est en tête, largement !, et obtient donc le secrétariat du CE,
- une « arrivée » sympathique, avec le Limousin. Absente lors des dernières élections, la CFDT obtient près de 16 % des voix,
- une baisse assez forte dans 2 régions (Auvergne et Basse-Normandie),
- une erreur matérielle qui ne nous a pas permis de présenter de candidats en Corse,
- une stabilité dans les autres régions, avec des différences en sièges dues à une répartition différente des collèges.

La campagne officielle

Cette année la campagne électorale « officielle » a été beaucoup moins polémique à notre encontre que les années précédentes. A l'exception notable de la CGC qui s'en est vivement prise à la CFDT sur les 35 heures, et a même accusé, par tract, le secrétaire de notre syndicat de ne pas respecter la démocratie, d'être un « ploutocrate », etc !… Tout ça parce que nous avions contesté, dans la négociation concernant les collèges, le blocage de la CGC qui voulait imposer sa solution contre l'avis des 5 autres syndicats nationaux, malgré sa faible représentativité.

Une période particulière !

Par contre, ces élections se déroulant en plein débat sur la réforme des retraites, les attaques ont été très vives.

Notons que la position prise par le bureau national CFDT-FPA dans sa motion du 19 mai, regrettant la décision confédérale d'approuver le projet gouvernemental, a été appréciée par la très grande majorité des adhérent(e)s (et approuvée à l'unanimité par le conseil syndical national). Elle a permis de prendre en compte le fait qu'une réforme est nécessaire mais aussi d'estimer que le compte n'y était pas encore et de constater que, sur la forme, cette décision prise aussi rapidement troublait fortement nos adhérents et sympathisants.

Alors, même si nous espérions améliorer notre score de 2001, les résultats finalement obtenus nous paraissent satisfaisants compte tenu de la période où cette élection s'est tenue.

3 élections à venir

Les élections auront lieu en octobre pour la Bourgogne et la PACA. Et début 2004 pour la DEAT.

Champagne-Ardennes : dernière minute

Les élections se sont tenues le 19 juin. La CFDT progresse de 3 % et la CFTC de 6%. Toutes les autres organisations diminuent plus ou moins -Sud : -7 %- (la CGC ne présentait aucun candidat).

Nouvelle délégation CFDT au CCE

Sur la base d'une liste unique, établie par les organisations syndicales nationales, respectant la proportionnelle à la plus forte moyenne sur le cumul des résultats obtenus dans l'ensemble des CRE, la CFDT a obtenu 14 sièges sur les 48 élu(e)s du CCE, répartis donc dans 14 régions :

Auvergne	Alain PRADIER	
Bretagne	Robert PHILIPPE	
Centre	Serge BONIN	
Franche-Comté	Francis BEIRENS	
Languedoc-Roussillon	Pierre CONFAVREUX	secrétaire adjoint
Lorraine	Ernest MULLER	
Nord-Pas-de-Calais	Christelle WILLAEY	
Basse-Normandie	Jacky FLAMION	
Haute-Normandie	Alain PINEAU	président de la commission informatique
Pays-de-la-Loire	Bernard MUSSET	président de la commission formation et perfectionnement
Picardie	Jean-Paul DEKOONINCK	trésorier
Poitou-Charentes	André BESNIER	
Rhône-Alpes	Daniel GIRAUD	président de la commission évolution des formations
Siège	Michel JAUBERTY	

Alain CRIVISIER : Représentant syndical



CHS-CT : la grande pagaille !

Suite aux dernières élections des CE et DP, la désignation des nouveaux CHS-CT est en cours.

C'est la grande pagaille !

La DRH s'est lancée dans une véritable usine à gaz, en oubliant même de fournir le manuel d'utilisation !

A l'origine, une démarche d'une équipe syndicale locale CGT. Pour tenter de prendre un secrétariat de CHS dans un établissement où elle n'était pas majoritaire, l'équipe CGT attaque l'AFPA en justice pour exiger que le CHS soit désigné par un collège électoral comprenant également les élus du CRE.

Se basant sur une lecture étroitement « juridique », le tribunal local leur donne raison et demande l'application de la règle : désignation par un collège constitué des DP et du CE.

La direction du personnel - absente de ce procès, au cours duquel elle aurait pu préciser que l'accord de 1984 était adapté à la spécificité de la représentation du personnel de l'Association- veut depuis faire appliquer cette règle.

Pour notre part, nous estimons qu'un accord conventionnel permettrait de trouver une solution juridiquement conforme, respectant la représentation du personnel et la particularité de l'AFPA, avec des DP et des DP élargis dans les établissements et des CE au niveau régional.

Le fait de faire intervenir les élus du CRE pour désigner les (3 en général) membres locaux des CHS-CT locaux peut aboutir à faire élire tel ou tel collègue n'ayant aucune légitimité dans l'établissement où il exercera une responsabilité aussi importante que celle d'élu du CHS !

La direction générale se bute sur sa position et veut faire passer ces nouvelles dispositions, avec un nouveau protocole d'accord (en retrait par rapport au précédent, qui plus est !).

La DRH refuse, sans accepter le moindre débat, toute proposition de proroger les mandats actuels, dans l'attente de trouver une solution. Elle cherche donc à organiser, dans chaque région, la convocation de l'ensemble des élus CE et DP. Pire : en Lorraine et en Bretagne, elle veut que durant une semaine les élus du CRE se déplacent d'un centre à l'autre pour procéder à ces élections !…

La CFDT a engagé ses équipes syndicales à tout faire pour que la désignation se fasse au niveau des élus locaux, le CRE se contentant de « valider » ces décisions prises au niveau local.